

Le deuxième maire de Bouée : André Berranger

Alors que le premier maire de Bouée, Jean-François Roulland (voir *Bouée Infos* n° 147, mai 2007), avait été un bourgeois, très favorable aux idées révolutionnaires, celui qui lui succéda à la fin de 1791 fut un laboureur, assez réservé vis-à-vis de bien des changements.

Il était né à Bouée, au village du Gué, en 1758 et n'avait donc que 33 ans lorsqu'il fut élu maire. Pendant la Révolution, de très nombreuses responsabilités ont été confiées à des hommes jeunes. En 1789, André Berranger était un laboureur aisé, il habitait au bourg de Bouée. Il était célibataire et le restera toute sa vie. Son frère Guillaume, de quinze ans son aîné, était un des hommes influents de la communauté d'habitants : laboureur et marchand, il était métayer au Carriaud ; régulièrement, il avait été l'un des douze *notables* du *général*, l'assemblée délibérante de la *feuillette* et on lui confiait des missions importantes : il fut notamment *témoin synodal* lors des visites épiscopales de 1779 et 1783 et on le chargea de rencontrer le recteur de Savenay en 1786 lorsque l'on eut le projet à Bouée de faire ériger la *feuillette* en paroisse.

André Berranger fut l'un des *notables* de la municipalité élue en février 1790. En juin suivant, il fut désigné, ainsi que Louis-Marc de Lespinay, de la Bessardais, pour représenter la commune à une assemblée tenue à Savenay en vue de la fête de la Fédération. Il fut élu *officier municipal* en décembre. Mais, il démissionna le 20 mai 1791, peut-être pour manifester son désaccord avec la politique religieuse décidée par l'Assemblée nationale. Le recteur de Savenay et le vicaire de Bouée, Pierre Cran, avaient refusé de prêter le serment de fidélité à la constitution, laquelle comportait une profonde réorganisation religieuse effectuée sans l'accord du pape. Un ancien religieux bénédictin avait été élu curé de Savenay (et donc de Bouée). André Berranger devait être de ceux, très nombreux, qui le considéraient comme un *intrus*. Le curé constitutionnel de Savenay n'eut de cesse que d'éloigner le vicaire réfractaire resté à Bouée et aux cérémonies duquel la foule se pressait alors que l'église du *jureur* restait quasi-déserte ! Il finit par trouver un ancien religieux cordelier de Savenay qui acceptait la charge de vicaire de Bouée. Celui-ci vint pour s'installer, sous la protection de la force armée, mais l'émeute suscitée à Bouée par sa venue le découragea. C'était le 18 septembre 1791.

C'est dans cette ambiance très électrique qu'André Berranger fut élu maire de Bouée, le 13 novembre 1791. Les dissensions religieuses continuèrent d'agiter les esprits. La tentative d'arrestation de l'abbé Bessard, dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 1792, suscita l'indignation de la plupart des habitants. Depuis l'éloignement du vicaire Pierre Cran, il assurait le culte à Bouée et plusieurs milliers de personnes assistaient à sa messe dominicale, ce qui était intolérable aux yeux des autorités révolutionnaires. L'abbé Bessard avait pu fuir à temps, mais l'église de Bouée fut fermée. La municipalité dirigée par André Berranger tenta de résister. Elle enrôla les habitants dans une garde nationale. La défiance des administrateurs du district de Savenay ne fit que s'accroître. La municipalité d'André Berranger eut aussi à s'occuper de l'assiette et de la répartition des nouveaux impôts : contribution foncière et contribution mobilière. De fortes tensions survinrent à nouveau en juillet 1792, quand le district de Savenay profita de la présence de troupes de passage pour faire désarmer presque tous les habitants de Bouée (seuls les *patriotes* – c'est-à-dire les partisans inconditionnels de la Révolution – furent épargnés).

La suspension du roi Louis XVI, le 10 août, troubla André Berranger. Il refusa de prêter le nouveau serment requis de tous les *fonctionnaires publics* et fit partie d'un groupe d'une vingtaine de contestataires qui perturbèrent les opérations électorales du canton de Savenay, le 26 août.

Assurément en phase avec la très grande majorité de la population, André Berranger fut réélu maire de Bouée en décembre 1792. Le mécontentement continua de fermenter jusqu'à l'insurrection de mars 1793, qui dura trois semaines dans notre contrée, jusqu'à la reprise en main par la force armée. L'occupation militaire de la région fut maintenue plusieurs années et l'opposition d'André Berranger se fit beaucoup plus discrète.

Ses fonctions de maire se prolongèrent jusqu'en 1796. En effet, le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire suspendit les élections locales. Les administrations, dont les municipalités, pouvaient être épurées et renouvelées par des *représentants en mission* (des membres de la Convention nationale), mais ce ne fut pas fait pour Bouée. Pendant toute cette période difficile, André Berranger eut la tâche ingrate de servir d'intermédiaire entre les administrations et leurs exigences, notamment de multiples réquisitions, et la population de la commune. Il put parfois aider ses concitoyens, comme en mai 1794, où il obtint que du blé noir stocké dans les greniers de la Cour-de-Bouée puisse être vendu aux habitants pour le semer ; le domaine avait été mis sous séquestre en raison de l'émigration de son propriétaire, Claude de Monti.

A partir de 1796, André Berranger occupa encore quelques fonctions publiques ; il fut assesseur du juge de paix du canton de Savenay et membre du bureau de bienfaisance de Bouée. C'était un laboureur soigneux, qui obtenait de bonnes récoltes grâce à ses travaux ; il fut désigné meilleur laboureur du canton lors de la fête de l'agriculture du 10 messidor an VI (28 juin 1798). André Berranger mourut le 16 juin 1811, à Bouée, dans sa maison du Gué où il s'était retiré.

